

APERÇUS DES FONDS

PORTEFEUILLES PROTECTION CANOE EV 75/75
PORTEFEUILLES PROTECTION CANOE EV 75/100



Toute portion du dépôt affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.

Au 31 décembre 2021

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8
Tél. 613 548-1890 • Sans frais 1 800 561-1268 • www.empire.ca

FINANCIÈRE
Canoe

Les contrats sont établis par
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (« EV »).

 **Empire
Vie**

Présentation des aperçus des fonds

Portefeuilles Protection Canoe EV 75/75
Portefeuilles Protection Canoe EV 75/100

Ce livret des aperçus des fonds, qui fait partie intégrante de la brochure documentaire, contient l'aperçu individuel de chacun des fonds distincts offerts dans les contrats Portefeuilles Protection Canoe EV 75/75 et Portefeuilles Protection Canoe EV 75/100. Vous pouvez investir dans un ou plusieurs des fonds offerts.

Chaque aperçu décrit les principales caractéristiques du fonds distinct, incluant le degré de risque, le rendement passé, le caractère approprié du fonds, les garanties et les frais qui peuvent s'appliquer.

Les aperçus individuels des fonds ne sont pas complets sans la description qui suit de votre droit d'annulation ainsi que nos coordonnées.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation.

Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est

Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268

Télécopieur : 1 800 419-4051

Courriel : placement@empire.ca (français) ou investment@empire.ca (anglais)

Bref aperçu

Gestionnaire du fonds :

Valeur totale du fonds : 318,8 k\$

Rotation du portefeuille : 5,94 %

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

Date de création du fonds : janvier 2021

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/garantie sur la prestation au décès (%)	Ratio des frais de gestion (RFG) (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
Portefeuilles Protection 75/75	janvier 2021	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,67	10,37	1 960
Portefeuilles Protection 75/100	janvier 2021	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,95	10,34	28 857

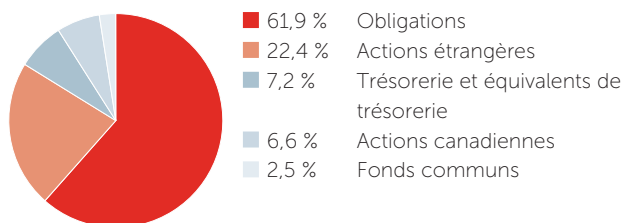
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés partout dans le monde ainsi que dans des actions mondiales. La composition de l'actif cible du fonds est de 70 % en titres à revenu fixe et de 30 % en actions. Le fonds investit directement dans des titres ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds secondaires.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2021)

Fonds d'obligations avantage Canoe	33,9 %
Catégorie portefeuille mondiale de revenu Canoe	24,1 %
Empire vie FPG d'actions mondiales	14,2 %
Catégorie portefeuille d'actions Canoe	9,8 %
Fonds de possibilités de crédit Canoe	9,7 %
Fonds d'actions mondiales Canoe	4,1 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	95,9 %
Nombre total de placements :	6

Répartition des placements (au 31 décembre 2021)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance du capital à long terme et un revenu au moyen d'un portefeuille mondial diversifié composé d'actions et de titres à revenu fixe et qui est disposée à accepter un degré de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la Portefeuilles Protection 75/75 du fonds au cours des dernières années pour un investisseur qui a choisi la garantie de base. Les rendements sont calculés après déduction du RFG. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Nous déclarerons le rendement de ce fonds lorsque celui-ci existera depuis plus d'un an.

Rendement moyen

Nous déclarerons le rendement de ce fonds lorsque celui-ci existera depuis plus d'un an.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter le document Brochure documentaire et dispositions du contrat pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Vous trouverez ci-dessous les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Sans frais	Aucuns frais de vente.	<ul style="list-style-type: none"> • La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités. • L'Empire Vie verse une commission à votre conseiller. • Aucuns frais de retrait. • Aucuns frais pour les virements.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,5 % Pendant la 2 ^e année 5,0 % Pendant la 3 ^e année 5,0 % Pendant la 4 ^e année 4,0 % Pendant la 5 ^e année 4,0 % Pendant la 6 ^e année 3,0 % Pendant la 7 ^e année 2,0 % Après 7 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. • La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. • Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. • Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. • Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. • Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG inclut également les frais d'assurance, une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter le document Brochure documentaire et dispositions du contrat pour obtenir plus de détails sur le RFG et les frais d'assurance.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition de série F/honoraires de service.

4. Autres frais

Les opérations à court terme excessives s'entendent de l'achat, du virement ou du retrait fréquent d'unités de catégorie de fonds. L'Empire Vie déduira jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est

Kingston, Ontario K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268

Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca

Bref aperçu

Gestionnaire du fonds :

Valeur totale du fonds : 1,5 M\$

Rotation du portefeuille : 4,51 %

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

Date de création du fonds : janvier 2021

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/garantie sur la prestation au décès (%)	Ratio des frais de gestion (RFG) (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
Portefeuilles Protection 75/75	janvier 2021	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,77	10,92	7 766
Portefeuilles Protection 75/100	janvier 2021	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	3,02	10,89	128 705

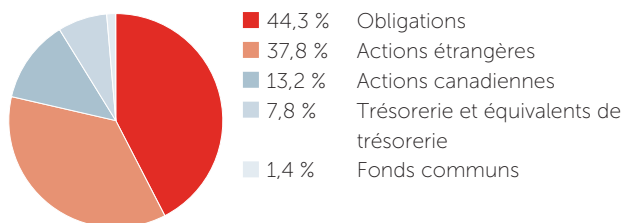
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés partout dans le monde ainsi que dans des actions mondiales. La composition de l'actif cible du fonds est de 50 % en titres à revenu fixe et de 50 % en actions. Le fonds investit directement dans des titres ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds secondaires.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2021)

Catégorie portefeuille d'actions Canoe	19,9 %
Fonds d'obligations avantage Canoe	19,2 %
Catégorie portefeuille mondiale de revenu Canoe	19,0 %
Empire vie FPG d'actions mondiales	19,0 %
Fonds d'actions mondiales Canoe	9,8 %
Fonds de possibilités de crédit Canoe	9,6 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	96,5 %
Nombre total de placements :	6

Répartition des placements (au 31 décembre 2021)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance du capital à long terme et un revenu au moyen d'un portefeuille mondial diversifié composé d'actions et de titres à revenu fixe et qui est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la Portefeuilles Protection 75/75 du fonds au cours des dernières années pour un investisseur qui a choisi la garantie de base. Les rendements sont calculés après déduction du RFG. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Nous déclarerons le rendement de ce fonds lorsque celui-ci existera depuis plus d'un an.

Rendement moyen

Nous déclarerons le rendement de ce fonds lorsque celui-ci existera depuis plus d'un an.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter le document Brochure documentaire et dispositions du contrat pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Vous trouverez ci-dessous les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Sans frais	Aucuns frais de vente.	<ul style="list-style-type: none"> • La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités. • L'Empire Vie verse une commission à votre conseiller. • Aucuns frais de retrait. • Aucuns frais pour les virements.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^e année 5,5 % Pendant la 2 ^e année 5,0 % Pendant la 3 ^e année 5,0 % Pendant la 4 ^e année 4,0 % Pendant la 5 ^e année 4,0 % Pendant la 6 ^e année 3,0 % Pendant la 7 ^e année 2,0 % Après 7 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. • La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. • Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. • Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. • Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. • Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG inclut également les frais d'assurance, une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter le document Brochure documentaire et dispositions du contrat pour obtenir plus de détails sur le RFG et les frais d'assurance.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition de série F/honoraires de service.

4. Autres frais

Les opérations à court terme excessives s'entendent de l'achat, du virement ou du retrait fréquent d'unités de catégorie de fonds. L'Empire Vie déduira jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est

Kingston, Ontario K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268

Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca

Bref aperçu

Gestionnaire du fonds :

Valeur totale du fonds : 572,8 k\$

Rotation du portefeuille : 5,42 %

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

Date de création du fonds : janvier 2021

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/garantie sur la prestation au décès (%)	Ratio des frais de gestion (RFG) (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
Portefeuilles Protection 75/75	janvier 2021	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,88	11,46	16 251
Portefeuilles Protection 75/100	janvier 2021	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	3,30	11,41	33 862

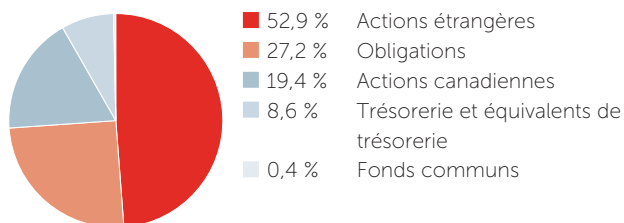
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés partout dans le monde ainsi que dans des actions mondiales. La composition de l'actif cible du fonds est de 30 % en titres à revenu fixe et de 70 % en actions. Le fonds investit directement dans des titres ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds secondaires.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2021)

Catégorie portefeuille d'actions Canoe	29,4 %
Fonds d'actions mondiales Canoe	19,3 %
Empire vie FPG d'actions mondiales	19,0 %
Fonds de possibilités de crédit Canoe	11,9 %
Catégorie portefeuille mondiale de revenu Canoe	11,9 %
Fonds d'obligations avantage Canoe	4,8 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	96,3 %
Nombre total de placements :	6

Répartition des placements (au 31 décembre 2021)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance du capital à long terme et un revenu au moyen d'un portefeuille mondial diversifié composé d'actions et de titres à revenu fixe et qui est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la Portefeuilles Protection 75/75 du fonds au cours des dernières années pour un investisseur qui a choisi la garantie de base. Les rendements sont calculés après déduction du RFG. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Nous déclarerons le rendement de ce fonds lorsque celui-ci existera depuis plus d'un an.

Rendement moyen

Nous déclarerons le rendement de ce fonds lorsque celui-ci existera depuis plus d'un an.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter le document Brochure documentaire et dispositions du contrat pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Vous trouverez ci-dessous les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Sans frais	Aucuns frais de vente.	<ul style="list-style-type: none"> • La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités. • L'Empire Vie verse une commission à votre conseiller. • Aucuns frais de retrait. • Aucuns frais pour les virements.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^e année 5,5 % Pendant la 2 ^e année 5,0 % Pendant la 3 ^e année 5,0 % Pendant la 4 ^e année 4,0 % Pendant la 5 ^e année 4,0 % Pendant la 6 ^e année 3,0 % Pendant la 7 ^e année 2,0 % Après 7 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. • La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. • Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. • Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. • Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. • Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG inclut également les frais d'assurance, une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter le document Brochure documentaire et dispositions du contrat pour obtenir plus de détails sur le RFG et les frais d'assurance.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition de série F/honoraires de service.

4. Autres frais

Les opérations à court terme excessives s'entendent de l'achat, du virement ou du retrait fréquent d'unités de catégorie de fonds. L'Empire Vie déduira jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est

Kingston, Ontario K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268

Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fi è ment canadienne en activité depuis 1923. Elle off e une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placements et de retraite, y compris des fonds communs de placement par l'entremise de Placements Empire Vie Inc., sa filiale en p opriété exclusive.

Sa mission est d'aider les Canadiennes et les Canadiens à obtenir les produits et les services dont ils ont besoin avec simplicité, rapidité et facilité afin qu'ils accumulent un patrimoine, génèrent un revenu et atteignent la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur les réseaux sociaux avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez le www.empire.ca pour obtenir plus de détails.

¹ Selon le total des actifs dans les documents du 31 décembre 2019 déposés auprès du BSIF.

² Le 24 juin 2020. Pour obtenir la note la plus récente, visitez le www.ambest.com.

L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

PORTEFEUILLE PROTECTION, PORTEFEUILLES PROTECTION et EV sont des marques de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. EMPIRE VIE, Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité et le logo de l'Empire Vie sont des marques déposées de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. CANOE, Financière Canoe et le dessin de Canoe sont des marques déposées de Financière Canoe LP et sont utilisées sous licence.

© 2022 L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Tous droits réservés.

Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (« EV »).

APERÇUS DES FONDS ADDENDA

PORTEFEUILLES PROTECTION CANOE EV 75/75 PORTEFEUILLES PROTECTION CANOE EV 75/100



À compter du 8 août 2022, le présent addenda modifie les Aperçus des fonds pour les contrats Portefeuilles Protection Canoe EV 75/75 et Portefeuilles Protection Canoe EV 75/100 du 31 décembre 2021 et en fait partie intégrante.

Fonds distinct offert

Le fonds distinct suivant est ajouté aux contrats Portefeuilles Protection Canoe EV 75/75 et Portefeuilles Protection Canoe EV 75/100. Nous avons intégré l'aperçu du fonds pour ce nouveau fonds aux Aperçus des fonds des contrats Portefeuilles Protection Canoe EV 75/75 et Portefeuilles Protection Canoe EV 75/100 :

- **Marché monétaire Canoe EV**

Toute portion du dépôt affecté à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.

Au 8 août 2022

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8
Tél. 613 548-1890 • Sans frais 1 800 561-1268 • www.empire.ca

FINANCIÈRE
Canoe

Les contrats sont établis par
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (« EV »).



Bref aperçu

Gestionnaire du fonds :

Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : —

Rotation du portefeuille : s. o.

Date de création du fonds : août 2022

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/garantie sur la prestation au décès (%)	Ratio des frais de gestion (RFG) (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
Portefeuilles Protection 75/75	août 2022	Dépôt initial de 1 000 \$,50 \$ par fonds	75/75	1,13*	-	—
Portefeuilles Protection 75/100	août 2022	Dépôt initial de 1 000 \$,50 \$ par fonds	75/100	1,24*	-	—

* Le RFG est une estimation puisque le fonds existe depuis moins de 12 mois.

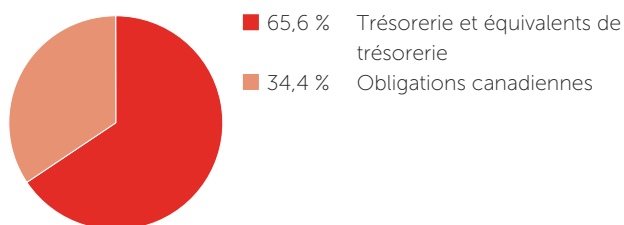
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des instruments à court terme, tels que des bons du Trésor et des titres de créance à court terme émis par des gouvernements et des sociétés canadiennes. Le fonds investit directement dans des titres ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds secondaires. Il investit actuellement ses actifs principalement dans le Fonds du marché monétaire de l'Empire Vie.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2021)+

Canadian Natural Resources Limited 3,310 %	11 février 2022	9,3 %
CENTRAL 1 CREDIT UNION 19JAN22 DN		8,5 %
John Deere Canada Funding Inc., 2,63 %	2022-09-21	7,3 %
Hydro One Inc., 3,2 %	2022-01-13	5,9 %
Choice Properties Limited Partnership, 3,6 %	2022-09-20	5,7 %
Rogers Communications Inc., 4 %	2022-06-06	5,3 %
MANULIFE BANK OF CANADA 07FEB22 BDN		5,2 %
ENBRIDGE GAS DIST INC 20JAN22 DN		4,7 %
COAST CAP SAVINGS 30JAN22 DN		4,6 %
TOYOTA CREDIT CAD 29JUL22 DN		4,6 %
Pourcentage total des dix principaux placements :		61,1 %
Nombre total de placements :		31

Répartition des placements (au 31 décembre 2021)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

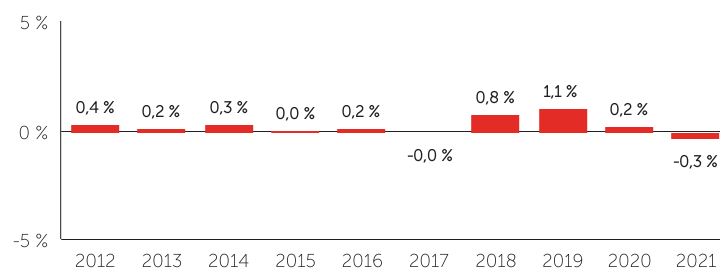
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu, souhaite investir principalement dans des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement de la série A du fonds secondaire au cours des 10 dernières années pour un investisseur qui choisit la garantie de base. Les rendements sont calculés après déduction du RFG. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la Série A du fonds secondaire chacune des 10 dernières années pour un investisseur qui a choisi la garantie de base. On note 8 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la Série A du fonds secondaire ont généré un rendement annuel composé de 0,27 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 027 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter le document Brochure documentaire et dispositions du contrat pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Vous trouverez ci-dessous les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Sans frais	Aucuns frais de vente.	<ul style="list-style-type: none"> La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités. L'Empire Vie verse une commission à votre conseiller. Aucuns frais de retrait. Aucuns frais pour les virements.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^e année 5,5 % Pendant la 2 ^e année 5,0 % Pendant la 3 ^e année 5,0 % Pendant la 4 ^e année 4,0 % Pendant la 5 ^e année 4,0 % Pendant la 6 ^e année 3,0 % Pendant la 7 ^e année 2,0 % Après 7 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG inclut également les frais d'assurance, une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats Portefeuilles Protection Canoe EV 75/75 et Portefeuilles Protection Canoe EV 75/100. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur le RFG et les frais d'assurance.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition de série F/honoraires de service.

4. Autres frais

Les opérations à court terme excessives s'entendent de l'achat, du virement ou du retrait fréquent d'unités de catégorie de fonds. L'Empire Vie déduira jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est

Kingston, Ontario K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268

Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fièrement canadienne en activité depuis 1923. Elle offre une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placements et de retraite, y compris des fonds communs de placement par l'entremise de Placements Empire Vie Inc., sa filiale en propriété exclusive.

Sa mission est d'aider les Canadiennes et les Canadiens à obtenir les produits et les services dont ils ont besoin avec simplicité, rapidité et facilité afin qu'ils accumulent un patrimoine, génèrent un revenu et atteignent la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur les réseaux sociaux avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez le empire.ca pour obtenir plus d'information, notamment les notations courantes et les plus récents résultats financiers.

L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer. Veuillez lire la brochure documentaire, le contrat et l'aperçu du fonds avant d'investir. PORTEFEUILLE PROTECTION, PORTEFEUILLES PROTECTION et EV sont des marques de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. EMPIRE VIE, Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité et le logo de l'Empire Vie sont des marques déposées de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. CANOE, Financière Canoe et le dessin de Canoe sont des marques déposées de Financière Canoe LP et sont utilisées sous licence.

© 2022 L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Tous droits réservés.

Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (« EV »).